



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mai 2015
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 18 mai 2015, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'État du Qatar assurant la présidence du Conseil de coopération du Golfe à sa trente-cinquième session, je vous écris pour vous informer de ce qui suit :

Le 12 mai 2015, à 23 heures (heure locale), la Coalition constituée pour rétablir la légalité au Yémen et restaurer le Gouvernement yéménite a mis en place une trêve humanitaire de cinq jours : pendant ce temps, grâce à la volonté ferme de la Coalition d'aider le peuple yéménite et d'atténuer ses souffrances et l'action concertée qui a été entreprise, une assistance humanitaire essentielle a été acheminée en un temps record par voie aérienne et maritime, en pleine coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organes de secours humanitaires.

En revanche, les milices houthistes et les forces fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh n'ont cessé de violer délibérément les conditions de la trêve humanitaire. Le premier jour, le 13 mai 2015, à 10 heures (heure locale), elles ont tiré bon nombre de projectiles contre les villes de Najran et de Jazan (Arabie saoudite). Les hostilités militaires se sont poursuivies à la frontière saoudienne; l'on dénombre 39 attaques dans le secteur de Jazan et 35 dans celui de Najran. De plus, les forces houthistes ont déplacé des lanceurs de missiles le long de la frontière avec l'Arabie saoudite, menaçant le territoire saoudien et les villes à proximité.

On trouvera ci-joint une liste détaillée des violations de la trêve humanitaire commises par les milices houthistes et les forces fidèles à l'ancien président Saleh contre le royaume d'Arabie saoudite.

Les Houthistes et leurs alliés ont commis nombre de violations, y compris la confiscation de denrées alimentaires, de médicaments et de carburant dont ils ont privé le peuple yéménite, le redéploiement de leurs forces, les opérations militaires contre les civils, les attaques contre les provinces et les villes yéménites, y compris Aden, Abian, Lahj, Cheboua, Mareb, Taz et Daleh, et l'occupation totale du village de Loder, qui connaît une situation humanitaire tragique à la suite des pilonnages subis.

Les milices houthistes et leurs alliés recourent à la force depuis le début de la crise au Yémen et refusent de rétablir la légalité et de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).



Malgré ces violations constantes, la Coalition reste attachée à la trêve humanitaire et à la facilitation des secours humanitaires au Yémen. La retenue dont elle fait montre et la coordination qu'elle a établie avec les organismes compétents des Nations Unies facilitent l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle au peuple yéménite.

La Coalition déplore vivement que la trêve humanitaire n'ait pas permis d'atteindre l'objectif humanitaire, du fait de l'agression militaire aventuriste des milices houthistes et des forces fidèles à l'ancien Président Saleh, de leurs tentatives de torpiller la trêve humanitaire, des obstacles qu'ils mettent à l'acheminement des secours humanitaires et de leur mépris total à l'égard des souffrances du peuple yéménite.

Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes, d'amener toutes les parties et tout particulièrement les Houthistes et leurs alliés à appliquer dans son intégralité la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité et de prendre des mesures appropriées à l'encontre de toutes les parties qui n'ont pas encore appliqué ces résolutions, qui soutiennent les milices houthistes ou s'associent à elles, leurs crimes mettant en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Alya Ahmed S. **Al-Thani**

**Annexe aux lettres identiques datées du 18 mai 2015
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Liste des violations de la trêve humanitaire commises par les membres
du groupe terroriste houthiste**

Secteur de Jazan

1. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 1 h 15, cinq intrus du groupe terroriste houthiste ont été observés au nord du poste de Jilah, près du village de Moukandarat, en face du monument témoin 89. Ils ont pénétré sur environ 150 mètres en territoire saoudien (secteur de Jazan-2).
2. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 1 h 40, 30 intrus du groupe terroriste houthiste ont été observés près du mont Foukheidha, en face du monument témoin 116, à quelque 800 mètres de la frontière. Ils ont ensuite ouvert le feu sur nos forces (secteur de Jazan-2).
3. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015), à 10 h 20, deux roquettes Katioucha et quatre coups de feu ont été tirés par des tireurs embusqués houthistes, depuis l'arrière de la tour Abou Radif, en face du monument témoin 59. Nos forces n'ont pas riposté. Trois intrus ont été capturés une trentaine de minutes plus tard (secteur de Jazan-1).
4. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 19 h 30, 10 intrus du groupe terroriste houthiste ont cherché à s'infiltrer en territoire saoudien, en face du monument témoin 236 (secteur de Najran-3).
5. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 heures, des membres du groupe terroriste houthiste ont installé un mortier à l'intérieur de la zone frontalière, en face du village de Ghaouiya et du monument témoin 106 (secteur de Jazan-2).
6. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 20, cinq intrus du groupe terroriste houthiste ont été observés au poste de Jilah, près des monuments témoins 88 et 89 (secteur de Najran-2).
7. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 20, trois pick-ups du groupe terroriste houthiste ont été observés à Minzala, en face du monument témoin 92 (secteur de Jazan-2).
8. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 20, un pick-up équipé d'une mitrailleuse lourde et un lanceur de missiles du groupe terroriste houthiste ont été observés en face du monument témoin 85 (secteur de Jazan-2).
9. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 23, deux membres armés du groupe terroriste houthiste ont été observés en train de transporter un mortier, en face du village de Ghaouiya, près du monument témoin 106 (secteur de Jazan-2).

10. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 40, un lance-roquette et un pick-up du groupe terroriste houthiste ont été observés à Malahiz, en face du monument témoin 106 (secteur de Jazan-2).
11. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 20 h 40, des véhicules transportant des membres du groupe terroriste houthiste ont été observés en face de Moukandarar, près du monument témoin 86 (secteur de Jazan-2).
12. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 23 h 35, des membres du groupe terroriste houthiste ont ouvert le feu dans le village d'Abou el-Radif, près du monument témoin 61 (secteur de Jazan-1).
13. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 9 h 45, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré sur nos forces à l'aide d'une mitrailleuse de 50 mm de calibre à l'ouest du village d'Abou el-Radif, en face du monument témoin 58, à quelque 500 mètres de la frontière (secteur de Jazan-1).
14. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 16 h 35, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré un obus de mortier contre nos forces à Abou al-Radif, en face du monument témoin 61 (secteur de Jazan-1).
15. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 18 h 20, un lanceur de missiles et nombre de véhicules du groupe terroriste houthiste ont été observés à Hassama, en face du monument témoin 116 (secteur de Jazan-2).
16. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 18 h 30, le groupe terroriste houthiste a établi un poste de contrôle militaire entre Madouas et SIRR Abou el-Rahhal, en face du monument témoin 60 (secteur de Jazan-1).
17. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 18 h 30, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré huit obus de mortier dans les parages de la tour Sirdah au poste d'Abou el-Radif (secteur de Jazan-1).
18. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à minuit, un véhicule du groupe terroriste houthiste a été observé en train de se déplacer du poste de Kamb à celui de Jalah, en face du monument témoin 87, à 1 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
19. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 0 h 20, un véhicule blindé transportant des lanceurs de missiles du groupe terroriste houthiste a été observé derrière le mont Chaar, en face du monument témoin 82, à quelque 3 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
20. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 1 h 27, trois membres armés du groupe terroriste houthiste ont été observés en face du poste de Jilah, en face du monument témoin 89, à 1 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
21. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 1 h 49, cinq membres armés du groupe terroriste houthiste ont été observés barricadés dans une pièce dans le village de Ouadi Rahim, à quelque 200 mètres à l'intérieur de la zone frontalière (secteur de Jazan-2).
22. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 3 h 10, six intrus du groupe terroriste houthiste ont été observés en face du mont Tayyach et du monument témoin 110 (secteur de Jazan-2).

23. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 3 h 46, un véhicule du groupe terroriste houthiste a été observé à Malahiz. Il a tiré un obus de mortier en direction de Khaouiya avant de se replier (secteur de Jazan-2).
24. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 13 h 20, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré trois obus de mortier sur le poste d'observation de Foukheidha (secteur de Jazan-2).
25. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 13 heures, des membres du groupe terroriste houthiste ont été observés alors qu'ils s'étaient rassemblés dans une ferme à Hassama, en face du monument témoin 113, à un km environ de la frontière (secteur de Jazan-2).
26. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) de 13 h 58 à 0 h 26 le lendemain, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré par intermittence des obus de mortier contre nos forces à Foukheidha, en face des monuments témoins 115 et 116, à quelque 150 mètres de la frontière. Ils ont tiré huit obus en tout. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Jazan-2).
27. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 22 h 26, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré des obus de mortier contre nos forces en face du monument témoin 126. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Jazan-2).
28. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 3 h 27, un tireur embusqué du groupe terroriste houthiste a visé nos forces en face du monument témoin 59. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Jazan-2).
29. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 6 h 45, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré un obus de mortier contre nos forces en face du monument témoin 65. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Jazan-2).
30. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) de 10 h 13 à 10 h 50 le lendemain, des personnes du groupe terroriste houthiste à bord de six camions se sont regroupées et ont été observées à Mazraat el-Hassama, en face du monument témoin 116, à environ 1,5 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
31. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 11 h 20, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré un obus de mortier contre le mont Toueileq à partir d'un groupe d'habitations dans le village de Kharaej (secteur de Jazan-2).
32. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 12 h 30, trois Jeeps sur lesquelles avaient été installées des mitrailleuses appartenant à des membres du groupe terroriste houthiste ont été observées dans le village de Doubeiya, en face du monument témoin 117, à quelque 2,5 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
33. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 15 h 5, des lanceurs de missiles appartenant à des membres du groupe terroriste houthiste ont été observés à Mazraat el-Hassama, en face du monument témoin 116, à quelque 1,5 km de la frontière (secteur de Jazan-2).
34. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 15 h 35, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré un obus de mortier dans le village d'Oum el-Bab, en face du monument témoin 84, à quelque 2,8 km de la frontière (secteur de Jazan-2).

35. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 18 heures, des véhicules du groupe terroriste houthiste ont été observés à Ouad Daouma, à quelque 1,5 km de la frontière, près du monument témoin 52 (secteur de Jazan-2).

36. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 5 h 30, trois membres du groupe terroriste houthiste ont été observés dans le village de Qerqahi, en face du monument témoin 113 (secteur de Jazan-2).

37. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015), à 7 h 5, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré trois obus de mortier depuis Mazraat el-Hassama, à quelque 800 mètres de la frontière. Le premier est tombé sur le mont Tayyach, le deuxième sur le mont Doud et le troisième sur Daouar el-Khaouiya, en face des monuments témoins 100 et 111. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Jazan-2).

38. Le 27 rajab 1436 de l'hégire (soit le 16 mai 2015) à 8 h 31, des membres du groupe terroriste houthiste dans le village de Hassama ont tiré sur nos forces stationnées au mont Foukheidha, en face du monument témoin 116 (secteur de Jazan-2).

39. Le 28 rajab 1436 de l'hégire (soit le 17 mai 2015) à 12 h 50, au mont Tayyach, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré un mortier, détruit un véhicule militaire à grande manœuvrabilité et blessé deux membres de nos forces (secteur de Jazan-2).

Secteur de Najran

1. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 9 h 30, un obus de mortier tiré depuis le mont Haddad est tombé près d'un véhicule de transport de marque Bradley au poste d'observation de Manara. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Najran-2).

2. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 12 h 10, un obus a atterri près de la position d'une compagnie d'artillerie au poste d'Akifa. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Najran-2).

3. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 13 h 25, 3 à 4 obus de mortier ou roquettes Katioucha ont été tirés contre le poste d'observation d'Alib, en face du monument témoin 264 (secteur de Najran-2).

4. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 17 h 30, 10 obus sont tombés à divers moments dont sept près du complexe de Tinsab, deux près de la tour Abraq el-Dhabha et un près de Salib (secteur de Najran-4).

5. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 17 h 45, le poste d'observation de Khathla a été frappé par un obus de mortier, en face du monument témoin 292 (secteur de Najran-4).

6. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 18 h 33, deux obus de mortier ont été tirés contre le poste d'observation de Manara. Ils sont tombés au sud du poste d'observation. Des tirs d'armes légères ont également été dirigés par intermittence contre le poste d'observation, depuis le sud (secteur de Najran-2).

7. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 19 heures, depuis la tour Abraq el-Dhabha, qui fait partie du complexe Tinsab, près du monument témoin

293, la chute de deux obus a été observée. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Najran-4).

8. Le 24 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 19 heures, deux obus sont tombés près du nouveau complexe Tinsab. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Najran-4).

9. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 9 h 40, deux obus de mortier du groupe terroriste houthiste ont été aperçus près du poste d'observation de Hassana, en face des monuments témoins 266 et 277, à quelque 700 mètres de la frontière (secteur de Najran-2).

10. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 10 h 50, au poste d'observation de Manara, un membre de nos forces a été blessé à la cuisse par une balle tirée par un tireur embusqué du groupe terroriste houthiste, à quelque 750 mètres de la frontière (secteur de Najran-2).

11. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 16 h 33, deux obus de mortier tirés par le groupe terroriste houthiste ont été observés à Qahratal-Khariqa, près du monument témoin 253 (secteur de Najran-1).

12. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 18 h 23, des membres du groupe terroriste houthiste ont tiré des salves d'armes de moyen calibre contre la troisième patrouille du poste d'observation de Manara, qui relève du poste d'Akifa. On ne déplore aucune victime, grâce à Dieu (secteur de Najran-2).

13. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 21 h 30, des groupes armés du groupe terroriste houthiste ont été observés en train de se déplacer en direction de nos forces au mont Makhrouq, à quelque 300 mètres de la frontière (secteur de Najran-3).

14. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 22 heures, des membres du groupe terroriste houthiste à Ouadi Khanka ont tiré un mortier près du poste d'observation de Qahrat el-Diab, en face du monument témoin 268, à quelque 2 km de la frontière (secteur de Najran-2).

15. Le 25 rajab 1436 de l'hégire (soit le 14 mai 2015) à 23 h 15, des membres du groupe terroriste houthiste se sont rassemblés à Sakhiran près du poste d'observation de Siyal, en face du monument témoin 264, à quelque 800 mètres de la frontière (secteur de Najran-2).

16. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 5 heures, un tireur du groupe terroriste houthiste embusqué dans une casemate a été aperçu en face du poste d'observation de Manara, à quelque 250 mètres à l'intérieur de la zone frontalière (secteur de Najran-2).

17. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 5 h 20, un obus de mortier tiré par des membres du groupe terroriste houthiste est tombé sur le poste d'observation de Manara, à quelque 750 mètres de la frontière (secteur de Najran-2).

18. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 9 h 5, sept membres du groupe terroriste houthiste ont été aperçus en train de se déplacer vers la vallée entre les postes d'observation Adam et Rahba (secteur de Najran-3).

19. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 10 h 35, un franc-tireur du groupe terroriste houthiste a tiré sur le poste de Salfa (secteur de Najran-2).
20. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 10 h 35, un tireur embusqué du groupe terroriste houthiste a été aperçu se déplaçant sur une piste en face du poste d'observation de Qahrat el-Diab (secteur de Najran-2).
21. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 11 h 14, un tireur embusqué du groupe terroriste houthiste a tiré sur le poste d'observation de Qahrat el-Diab, à quelque 1,2 km de la frontière : un membre de nos forces a été blessé et un pick-up légèrement endommagé (secteur de Najran-2).
22. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 15 h 35, un tireur embusqué du groupe terroriste houthiste a tiré en direction du poste d'observation de Manara, en face du monument témoin 268, à quelque 200 mètres de la frontière (secteur de Najran-2).
23. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 16 heures, un véhicule 4 x 4 a été aperçu en face du poste d'observation d'Ar, près du monument témoin 267, à quelque 1,7 km de la frontière. Des tireurs embusqués du groupe terroriste houthiste se trouvaient à bord (secteur de Najran-2).
24. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 17 h 15, sept membres du groupe terroriste houthiste ont été observés en territoire yéménite, au sud-ouest du poste dit Rahba, près de Fourchat el-Tamr, à 2,5 km de la frontière (secteur de Najran-2).
25. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 15 mai 2015) à 20 h 25, les corps de deux intrus ont été retrouvés près du poste d'observation d'Ar, près du monument témoin 267, à quelque 1,7 km de la frontière (secteur de Najran-2).
26. Le 26 rajab 1436 de l'hégire (soit le 13 mai 2015) à 14 h 25, une motocyclette du groupe terroriste houthiste a été observée en train de se déplacer dans la direction de Manara, en direction d'un char positionné en ce lieu (secteur de Najran-2).